



## Lettre d'information N°58 - 2 avril 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Campagne PAC 2026** : La procédure de télédéclaration 2026 des demandes d'aides surfaces de la politique agricole commune est ouverte depuis le mercredi 1er avril 2026.

**Crise énergétique** : Face à la hausse des coûts de l'énergie, le Gouvernement a annoncé un plan de soutien immédiat aux secteurs les plus exposés, dont l'agriculture.

### Dans le reste de l'actualité

**Gestion des haies** : Une instruction des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture du 24 mars 2026 met en place le régime unique de la haie, qui entrera en vigueur le 1er juin 2026. Cette réforme doit simplifier les démarches administratives tout en protégeant les haies, éléments essentiels des paysages ruraux et de la biodiversité.

**Redevances cynégétiques** : Un arrêté du 17 mars 2026 définit, pour la campagne 2026, les montants de la redevance cynégétique.

**Assurance accident du travail** : L'arrêté du 31 mars 2026 fixe, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, le gain forfaitaire annuel et le pourcentage de ce gain,

mentionnés aux articles L. 752-5 et L. 752-6 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que le gain annuel minimum susceptible d'être déclaré par les exploitants agricoles ayant contracté une assurance complémentaire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

**Frelon asiatique** : Le Gouvernement a lancé, le 27 mars 2026, un plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, espèce invasive qui menace directement les pollinisateurs et les productions agricoles.

**Protection de l'activité agricole** : Les députés ont adopté, en première lecture, une proposition de loi visant à renforcer la place des agriculteurs dans l'aménagement du territoire et à sécuriser l'exercice des activités agricoles face au changement climatique.

**Six leviers pour accélérer l'agritourisme** : Un rapport parlementaire récent met en lumière les freins qui empêchent encore le secteur de l'agritourisme de changer d'échelle et propose six recommandations concrètes pour accélérer le développement de cette activité.

**Contrôle des aides PAC** : La Commission européenne a adopté, le 21 janvier 2026, le règlement délégué (UE) 2026/149 modifiant le règlement (UE) 2022/1172 relatif au système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la politique agricole commune (PAC).